



Formulaire « remboursement formation syndicale »

Avant de se rendre en formation, le service doit délivrer au travailleur l'attestation de présence individuelle à la formation. Par date de formation, le travailleur et le formateur doivent signer l'attestation de présence individuelle.

A la fin de la formation, le travailleur remet à son employeur l'attestation individuelle de présence dûment complétée et signée par lui-même et par le formateur.

ATTENTION : CE FORMULAIRE N'EST PAS VALABLE DANS LE CADRE DU CONGE-EDUCATION ET DU CREDIT D'HEURES SYNDICAL.

A COMPLETER PAR LE FORMATEUR MANDATÉ PAR L'ORGANISATION SYNDICALE

DENOMINATION DE L'ORGANISATION SYNDICALE:..... SECTION :

ADRESSE :

CODE POSTAL :..... LOCALITE :

DATE DE LA FORMATION :

TYPE DE FORMATION :

DUREE DE LA FORMATION : 4 HEURES 8 HEURES

NOM + SIGNATURE DU FORMATEUR

A COMPLETER PAR LE SERVICE*

DENOMINATION :N°ONSS.....

REPRESENTE(E) PAR :

ADRESSE :

CODE POSTAL :..... LOCALITE.....

NOM - PRENOM DU PARTICIPANT :

FONCTION :

Salaire horaire X Nombre h/jour = Salaire journalier	Primes éventuelles	Charges Patronales (57%)	TOTAL

CACHET + SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR

SIGNATURE DU PARTICIPANT

***Joindre une copie de la demande de libération du travailleur dans le cadre du Fonds Social**